



7, Rue Major Martin
69001 LYON
Tel: 04 78 30 59 37
Email: lyon-international@wanadoo.fr
http://www.lyon-international.org

FICHE D'ADHESION

Merci d'écrire en MAJUSCULES

NOM de FAMILLE :

Adresse :

.....

Code Postal : **Ville :** **Tél domicile :**

Portable M.

Portable Mme

Tél prof. M.

Tél prof. Mme

Courriel :

Infos familiales **M.** **Mme/Mlle** **Enfants**

Prénoms :

Année de naissance :

Profession :

Retraité : **oui/non** **oui/non**

Langues parlées (courantes) :

Centres d'intérêt :

Pays souhaités :

Disponibilité d'accueil : **Semaine** **Week end** **Tous les Jours** (à entourer)

Cochez par quel moyen nous pouvons vous joindre du lundi au vendredi entre 10h00 et 12h30 ?

Tél Dom **Tél Port :** M. Mme **Tél. prof :** M. Mme

Comment avez vous connu Lyon International ?

Adhésion

Je souhaite adhérer à LYON INTERNATIONAL et je m'acquitte de la cotisation annuelle de : **25 €**

Je souhaite soutenir l'action de LYON INTERNATIONAL et je fais un don de : ... €

Montant du chèque (cotisation + don) à l'ordre de Lyon International de : ... €

Date et signature :

DONS ET SUBVENTIONS – MÉCÉNAT D'ENTREPRISE AVANTAGES SOCIAUX

Les nouvelles dispositions fiscales résultant des modifications apportées au Code Général des Impôts par la Loi du 1^{er} Août 2003 :

- 1- permettent de **déduire 66% de votre don** aux Œuvres d'intérêt général, telle que Lyon International, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ex : si vous donnez 50 euros, il ne vous en coûtera réellement que 20 euros.
- 2- ouvrent droit, en ce qui concerne le mécénat d'entreprise, à une **réduction d'impôt égale à 60% du montant des sommes versées** dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. Ex : si l'entreprise donne 200 euros, elle bénéficie d'une réduction d'impôt de 120 euros.

Pour les dons supérieurs à 20% du revenu imposable ou à 5 pour mille du chiffre d'affaires, l'excédent est reporté successivement sur les 5 années ou exercices suivants et ouvre droit à une réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

N.B. : Les exploitants relevant de l'impôt sur le revenu ont le choix entre ces deux réductions d'impôt.

UN RECU FISCAL EST ADRESSÉ À TOUS LES DONATEURS.